Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260303-2026_02_ST2-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 25 février 2026	*L'an deux mil vingt-six, le trois mars* Le Conseil municipal de la commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BRIEND Stéphane, Maire** **Présents** : S BRIEND - E BURON - G JEHANNO - M HAICAULT - K QUINTIN - O COLLIOU - K SOYEZ - G DARCEL O MORIN - C LEBRAS - B FAURE - L LUCAS - JM GRABOWSKI - C REUX - Y MARIETTE - N BILLAUD - J COLLEU G JÉGU - E LANDIN - MA BOURSEUL - A KERBOULL - Y REDON - S DUVAL THOMAS - G COLLET - Y GILLET K PRAT **Absents excusés ayant donné pouvoir :** - S FANIC donne pouvoir à A KERBOULL - C LE MOUAL donne pouvoir à E BURON - M MORIN donne pouvoir à K PRAT Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - G DARCEL a été élu secrétaire de séance. Ouverture de séance à 19h

Délibération n°2026 - 02 - ST 2

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET/OU LA POSE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION VERTICALE

Présentation :

Dans le cadre de son projet de territoire, Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé de poursuivre des actions de mutualisation permettant de rationaliser la dépense publique. Un groupe de travail constitué de représentants de différentes communes a ainsi validé le principe de la mise en place d'un groupement de commandes pour la fourniture et pose de panneaux de signalisation verticale (panneaux de police, panneaux temporaires et panneaux directionnels).

Saint-Brieuc Armor Agglomération s'est proposée pour assurer le rôle de coordonnateur du groupement. En tant que coordonnateur, l'agglomération assurera la signature et la notification du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. Chaque collectivité membre du groupement, pour les besoins qui lui sont propres, s'assura de son exécution. Par ailleurs, la convention prévoit que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur, à savoir celle de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Le Maire rappelle que par délibération du 25/05/2021, la commune de Plédran a décidé d'adhérer au groupement de commandes coordonné par SBAA concernant la fourniture et/ou la pose de panneaux de signalisation verticale (délibération 2021-05-TRAV1), il convient donc de renouveler l'adhésion par l'intermédiaire d'une convention.

Décision :

Vus le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Commande Publique,

Après délibération, le Conseil municipal :

- **VALIDE** l'adhésion de la commune de Plédran au groupement de commandes concernant la fourniture et/ou la pose de panneaux de signalisation verticale (panneaux de police, temporaires, directionnels) dont l'agglomération assure le rôle de coordonnateur.

- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la signature de ladite convention.

- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer l'accord cadre du groupement de commande ainsi que tous documents inhérents à ce dernier, y compris les avenants, pour le compte de la commune.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plédran, le 4 mars 2026

Le Maire,
Stéphane BRIEND

MAIRIE DE PLÉDRAN ★ CÔTES D'ARMOR ★